



Conseil d'administration

329^e session, Genève, 9-24 mars 2017

GB.329/HL/PV/Projet

Section de haut niveau

Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation

HL

Avertissement: Ce document est un projet, qui peut comporter des omissions ou des erreurs et n'est rendu public qu'à des fins de vérification et de rectification. Les mentions contenues dans ce document provisoire n'engagent pas les personnes dont les propos sont rapportés. La responsabilité du BIT ne saurait être engagée à raison des éventuelles erreurs et omissions entachant ce document, ou de l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers.

PROJET DE PROCÈS-VERBAUX

Section de haut niveau

Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation

Première question à l'ordre du jour

Le travail décent au service du développement durable ([GB.329/HL/1](#))

1. *Le Président* rappelle que le but de la discussion est de préparer la contribution de l'OIT au Forum politique de haut niveau pour le développement durable (Forum politique de haut niveau) du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), qui sera placé en 2017 sous le thème «Éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation». Il souhaite la bienvenue à Son Excellence l'Ambassadeur Frederick Makamure Shaya, représentant permanent du Zimbabwe auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York et actuel président de l'ECOSOC.
2. *Le président de l'ECOSOC* rappelle qu'il a dans le passé représenté le gouvernement du Zimbabwe au sein du Conseil d'administration du BIT. Il a ainsi pu voir l'Organisation en action de l'intérieur et apprécier sa capacité à élaborer des normes permettant de faire face efficacement aux difficultés liées au monde du travail. Par sa fonction normative et ses activités de contrôle, l'OIT joue un rôle important qui contribue à garantir le respect des principes et droits fondamentaux au travail dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Forum politique de haut niveau organisé chaque année est une tribune essentielle qui permet de faire le point sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et marque l'aboutissement de l'ensemble des processus d'examen nationaux, régionaux et thématiques.

3. Pour mettre efficacement en œuvre le Programme 2030, l'OIT devra centrer son action, à l'échelle mondiale et dans les pays, sur les quatre piliers de l'Agenda du travail décent – emploi, protection sociale, dialogue social et droits au travail. Il sera fait appel à ses compétences pour répondre à différentes questions concernant notamment le chômage dans le monde, l'emploi précaire, l'extrême pauvreté, la protection sociale et les migrations. Il est essentiel de promouvoir l'Agenda du travail décent et de renforcer le dialogue social tripartite, compte tenu en particulier des déficits de travail décent liés au travail des enfants et aux inégalités économiques entre le Nord et le Sud, entre les pays à revenu intermédiaire et les autres, et entre les pays vulnérables tels que les pays en développement sans littoral, les pays les moins avancés et les petits Etats insulaires en développement. Sachant qu'il ne reste plus que treize ans pour mener à bien le Programme 2030, il faut intensifier les efforts déployés dans ce sens.
4. Le Programme 2030 donne aux pays la possibilité de procéder à des examens nationaux sur une base volontaire afin d'évaluer les progrès accomplis et de mettre en commun les enseignements tirés de leur expérience. Le nombre de pays ayant indiqué qu'ils entreprendraient un examen national a doublé, signe que le Forum politique de haut niveau jouit d'un large soutien. Les pays devraient pouvoir effectuer au moins deux examens d'ici à 2030. En outre, les examens régionaux donneront au Forum politique de haut niveau un aperçu des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans chaque région. Le Forum de 2017 donnera également lieu au premier examen approfondi de l'état d'avancement de la réalisation de plusieurs ODD donnés.
5. L'OIT a intégré le Programme 2030 à son action en incorporant les ODD dans ses programmes et ses mécanismes de planification stratégique. Le fait que le Conseil d'administration ait consacré du temps aux examens annuels de la mise en œuvre du Programme 2030 à sa session de mars est un signe encourageant; de par leur caractère tripartite, ces discussions apporteront un éclairage unique et une contribution utile aux travaux du Forum politique de haut niveau.
6. L'OIT a un rôle essentiel à jouer dans six principaux domaines. Premièrement, il est primordial qu'elle œuvre à la réalisation des ODD d'une manière intégrée et qu'elle élabore des plans de développement intersectoriels ou transversaux. Si l'OIT a une responsabilité centrale dans la réalisation de l'objectif 8, l'objectif 1 sur la pauvreté, l'objectif 5 sur l'égalité entre les sexes et l'objectif 10 sur la réduction des inégalités sont eux aussi très étroitement liés à son mandat. L'adoption d'une approche multidimensionnelle réaffirmera l'universalité des ODD et leur interdépendance avec l'Agenda du travail décent. Il faut changer les manières de voir traditionnelles et mettre en place des stratégies novatrices. A cette fin, l'OIT devra collaborer avec le système des Nations Unies et les équipes de pays de l'ONU ainsi qu'avec les partenaires nationaux pour renforcer la cohérence des efforts déployés. Par exemple, les programmes visant à assurer l'accès des personnes dans l'incapacité de travailler à une assurance sociale contribuent non seulement à lutter contre la pauvreté, mais aussi à réaliser d'autres objectifs de développement importants ayant trait notamment à la santé, à l'égalité des sexes et à la croissance inclusive.
7. Deuxièmement, le Programme 2030 souligne combien il est important de disposer en temps utile de données de qualité, fiables et détaillées pour permettre aux gouvernements de faire le point sur la situation dans leur pays, de définir des bases de référence, d'élaborer des politiques efficaces, d'évaluer les progrès accomplis et de modifier leur stratégie selon que de besoin. La collecte et l'analyse des données continuent de poser de sérieuses difficultés dans de nombreux pays, et le BIT pourra peut-être apporter un appui aux bureaux nationaux de statistique en renforçant leurs capacités d'enquête et d'analyse des données concernant le marché du travail.

8. Troisièmement, pour que l'engagement de ne laisser personne de côté puisse être tenu, l'OIT et le système des Nations Unies dans son ensemble devront soutenir plus activement les groupes de pays se trouvant dans des situations particulières comme les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits Etats insulaires en développement et les pays en situation de conflit ou sortant d'un conflit, qui sont confrontés à des difficultés et à des contraintes bien spécifiques. Nombre de ces pays sont dépourvus des capacités, des statistiques et des ressources nécessaires pour procéder aux examens volontaires ou ont besoin d'une assistance pour déterminer les aspects des politiques qui interagissent avec l'ensemble des ODD et leurs composantes et influent sur leur réalisation.
9. Quatrièmement, le changement ne sera possible que si des solutions à l'informalité sont trouvées. L'ampleur de l'économie informelle, en particulier dans les pays en développement, fait qu'il est difficile d'apporter une aide à ceux qui en ont besoin et de mobiliser les ressources voulues au niveau national. L'application de la recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015, bénéficiera aux gouvernements, aux travailleurs et aux employeurs, fera progresser la réalisation de tous les ODD, aidera à faire en sorte que personne ne soit laissé de côté et encouragera l'investissement public.
10. Cinquièmement, pour mener à bien le Programme 2030, il faudra conclure des partenariats afin de dégager des ressources supplémentaires et de renforcer la collaboration entre les gouvernements, les partenaires sociaux, le système des Nations Unies et les autres acteurs concernés, qui devront mettre en commun leurs connaissances, leurs compétences et leurs ressources financières. Les connaissances de l'OIT et ses recherches sur l'emploi et la protection sociale et la manière dont ils contribuent à favoriser la croissance et à donner plus de marge de manœuvre budgétaire aux pays seront utiles aux gouvernements pour leurs activités de planification. En outre, il faut établir de nouveaux partenariats intersectoriels innovants, financiers ou non, en particulier en vue de lutter contre les inégalités en aidant les femmes à devenir économiquement indépendantes et en éliminant les facteurs qui entravent leur accès à l'emploi. La coopération étant une caractéristique essentielle de son fonctionnement, l'OIT est parfaitement à même d'établir ces nouveaux partenariats, et le système des Nations Unies espère pouvoir compter sur son entière collaboration.
11. Sixièmement, les ODD ne pourront être réalisés en totalité qu'avec le concours d'institutions efficaces, responsables et inclusives qui soient également solides, disposent de ressources importantes et contribuent activement à la définition des priorités nationales de développement et à l'adaptation des cibles des ODD au contexte national. Dans ce domaine également, l'OIT est parfaitement en mesure de consolider les institutions du marché du travail en continuant de contribuer au renforcement des capacités des partenaires sociaux dans les pays.
12. Etant donné la place particulièrement importante qu'occupe le travail décent dans le Programme 2030, c'est au Conseil d'administration du BIT et à l'ECOSOC qu'incombe la responsabilité commune de veiller à l'exécution du programme et d'en assurer le suivi et l'évaluation. La discussion au sein du Conseil d'administration constituera une contribution institutionnelle importante aux débats du Forum politique de haut niveau qui aura lieu en juillet 2017.
13. *Le porte-parole des employeurs* dit qu'il faut agir en priorité sur la croissance économique et la création d'emplois pour éliminer la pauvreté. A cette fin, il faut instaurer un environnement favorable au commerce, à l'investissement et aux entreprises durables. Les deux objectifs que sont l'élimination de la pauvreté et la promotion de la prospérité dans un monde en mutation doivent être poursuivis simultanément, car ce n'est qu'en adoptant une approche équilibrée et intégrée que l'on parviendra à transformer les économies pour les

rendre durables. Les efforts déployés devraient donc viser à accélérer la création d'emplois décents et productifs.

- 14.** Par sa fonction normative et sa contribution à l'élaboration des politiques, l'OIT doit s'efforcer d'instaurer un environnement propice à l'élimination de la pauvreté et au développement durable en tenant compte des réalités de chaque pays. L'économie mondiale peinant à retrouver le chemin de la reprise, il convient d'analyser les rigidités cycliques et structurelles existantes, notamment sur le marché du travail. Il faudrait aussi examiner les moyens qu'il conviendrait de mettre en œuvre pour encourager le développement des entreprises et l'investissement privé, deux facteurs essentiels pour améliorer l'emploi, en particulier en ce qui concerne les groupes marginalisés.
- 15.** Le BIT devrait s'attacher en priorité à proposer aux mandants des programmes ciblés de renforcement des capacités, en collaboration avec le Centre international de formation de Turin, afin de leur permettre de participer à la mise en œuvre des stratégies nationales en faveur du développement durable. Une autre priorité du Bureau devrait consister à aider les pays à développer l'économie formelle et, partant, à créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité grâce à des cadres stratégiques et juridiques plus solides et à une meilleure coopération avec les organisations d'employeurs et les entreprises. Le Bureau devrait poursuivre la mise en œuvre de son plan d'action visant à donner suite à la recommandation n° 204, en particulier dans le secteur de l'agriculture où il est capital d'assurer la création d'emplois décents et productifs, notamment en favorisant la transformation des systèmes de production pour améliorer l'emploi rural ainsi que les investissements à forte intensité de main-d'œuvre. Cela permettrait à un plus grand nombre de femmes et d'hommes d'avoir accès à l'emploi, à des revenus plus élevés et à des moyens de subsistance durables, autant de facteurs qui contribueront à la réalisation de l'ODD 1 sur l'élimination de la pauvreté et de l'ODD 2 sur l'élimination de la faim.
- 16.** Le Bureau devrait adopter une approche réaliste pour ce qui est de la mise en place de socles de protection sociale durables, lesquels ne sont pas seulement un moyen d'aider les personnes vivant dans la pauvreté, mais servent aussi à préserver et à promouvoir l'employabilité. Les dépenses de protection sociale devraient être considérées comme un investissement dans l'établissement et le renforcement des capacités productives permettant également de soutenir les revenus et la demande intérieure. Les socles de protection sociale définis au niveau national devraient tenir compte de la marge de manœuvre budgétaire du pays, de sa capacité d'autofinancement, de la viabilité du système et, le cas échéant, de la réforme des régimes de sécurité sociale.
- 17.** Un autre objectif devrait être de créer des emplois productifs et décents en jouant sur la compétitivité des entreprises. Le Bureau devrait réfléchir aux mesures que les gouvernements pourraient prendre pour améliorer la productivité des entreprises. Le développement des compétences est également un aspect important des stratégies de développement des entreprises, celles-ci parvenant plus facilement à s'adapter à l'évolution des marchés mondiaux et à accéder à de nouveaux marchés lorsque leur main-d'œuvre est qualifiée. L'innovation, l'investissement, l'évolution technologique, le développement des entreprises, la diversification économique et la compétitivité devraient être encouragés, car ils contribuent à accélérer la création d'emplois et, ainsi, à améliorer la cohésion sociale.
- 18.** D'une manière générale, l'Organisation devrait structurer sa contribution aux travaux du Forum politique de haut niveau selon une approche pratique consistant à passer en revue les mesures prises en faveur de la réalisation des ODD, à mettre en évidence les lacunes dans la mise en œuvre et à tirer les enseignements de l'action menée à ce jour. Enfin, le Bureau devrait insister sur l'importance des partenariats, notamment les partenariats public-privé.

19. *Le porte-parole des travailleurs* dit que la justice sociale, valeur consacrée par la Constitution de l'OIT, est cruciale pour l'élimination de la pauvreté. L'OIT, du fait de sa structure tripartite unique et de sa fonction normative, pourrait faire une contribution déterminante à la mise en œuvre du Programme 2030 en faisant du travail décent une réalité. Le message contenu dans la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, selon lequel les quatre piliers du travail décent doivent être mis en œuvre d'une manière intégrée, est essentiel pour la réalisation du Programme 2030. En outre, les stratégies définies par le Bureau pour lutter contre la pauvreté devraient davantage mettre en avant le rôle que le dialogue social et les droits jouent à cet égard.
20. C'est également une approche intégrée que l'OIT doit adopter en ce qui concerne les partenariats. En outre, le respect de la liberté syndicale et de la négociation collective, qui n'est pas cité dans l'ODD 8.7 relatif à l'élimination du travail des enfants et du travail forcé, doit être pris en considération par l'OIT dans ses travaux en faveur de la réalisation des ODD, étant donné qu'il s'agit de droits essentiels qui permettent aux travailleurs d'œuvrer à leur propre développement économique et de réaliser d'autres droits.
21. Les mesures prises à l'échelle nationale en faveur du travail décent doivent être appuyées par une action cohérente de la part de l'ensemble des organisations internationales du système multilatéral en vue de donner effet au Programme 2030. Conformément à sa Constitution, l'OIT doit veiller à ce que le travail décent soit intégré dans l'action de l'ensemble des organismes du système des Nations Unies. Au niveau national, tous les partenaires sociaux et les ministères du travail devraient participer à la mise en œuvre du Programme 2030. L'OIT devrait consacrer des ressources au renforcement de la capacité des organisations de travailleurs à contribuer à la mise en œuvre des ODD et aux processus d'examen au niveau national.
22. Pour éliminer la pauvreté, il faut faire de la lutte contre les inégalités une priorité. La stagnation des salaires et l'absence de parallélisme entre l'évolution des salaires et la croissance de la productivité entraînent une réduction de la demande globale; le Bureau devrait par conséquent faire en sorte que la part des salaires dans la production cesse de diminuer. La négociation collective inclusive ayant des effets positifs sur la croissance économique, l'emploi, l'investissement et la réduction des inégalités de revenus, la contribution de l'OIT au Forum politique de haut niveau devrait souligner le rôle déterminant que la négociation collective a à jouer dans l'élimination de la pauvreté.
23. L'importance accordée à la promotion de l'industrialisation est bienvenue, car la réorientation progressive de la main-d'œuvre agricole vers des activités manufacturières à plus forte valeur ajoutée contribuerait notablement à lutter contre la pauvreté. L'OIT devrait promouvoir la négociation collective au niveau sectoriel pour faire en sorte que les avantages en découlant bénéficient au plus grand nombre et permettent aux travailleurs de sortir de la pauvreté. Parallèlement, il faut remédier aux mauvaises conditions de travail et aux bas salaires et mettre fin aux violations des droits syndicaux dans certains secteurs pour favoriser la réalisation de l'ODD 9. Il est essentiel que le Bureau fournisse des conseils et une assistance technique dans le domaine des politiques industrielles.
24. L'extension de la protection sociale, aussi bien dans sa dimension verticale que dans sa dimension horizontale, est également essentielle pour éliminer la pauvreté au travail. Il est capital de promouvoir une stratégie mondiale de l'emploi qui garantisse une couverture universelle en matière de santé, de remédier à la pénurie mondiale de professionnels de la santé et de garantir des conditions de travail décentes dans le secteur de la santé. La recommandation n° 204 est un autre outil important de la lutte contre la pauvreté.

25. Il est tout aussi essentiel de parvenir à l'égalité des sexes. En effet, les femmes sont surreprésentées dans le travail indépendant, dans le travail informel, dans le travail familial non rémunéré ainsi que dans les emplois précaires. Le BIT devrait mettre à profit sa participation au Forum politique de haut niveau pour diffuser les conclusions de la Réunion d'experts sur les formes atypiques d'emploi, afin de faire en sorte que les employeurs ne mésusent pas de ces formes d'emploi pour contourner leurs obligations et que tous les travailleurs, quelles que soient les modalités contractuelles qui leur sont appliquées, jouissent de conditions de travail décentes.
26. Afin d'assurer l'efficacité des mesures prises pour remédier aux écarts entre les taux d'emploi des hommes et des femmes, le Bureau devrait fournir des données ventilées mettant en évidence les inégalités qui touchent certains groupes de femmes en particulier. Il faut lutter contre les inégalités salariales entre hommes et femmes en œuvrant à la promotion du principe «un salaire égal pour un travail de valeur égale». Il importe également de mettre en place des systèmes de salaire minimum adéquats et inclusifs, de renforcer la négociation collective et d'étendre la protection sociale à tous les travailleurs. Il faut prendre des mesures d'urgence pour remédier aux écarts de pension entre les hommes et les femmes, qui continuent de se creuser. Il est tout aussi urgent de mettre en place un cadre global pour faciliter la conciliation des obligations professionnelles et des responsabilités familiales. Il est très encourageant de voir que le Bureau est attentif à la protection de la maternité et au congé parental ainsi qu'à l'importance des emplois décents dans le secteur des soins à la personne. Les travailleurs sont favorables à l'élaboration d'une convention pour lutter contre la violence et le harcèlement au travail. Enfin, dans le cadre des discussions relatives aux politiques qui auront lieu au forum, le Bureau devrait citer les conventions et recommandations de l'OIT les plus pertinentes.
27. *S'exprimant au nom du groupe de l'Afrique*, un représentant du gouvernement de l'Algérie note qu'un très grand nombre de personnes dans le monde vivent en dessous du seuil de pauvreté modérée ou du seuil d'extrême pauvreté, d'où la nécessité d'une création massive d'emplois décents et d'une distribution des revenus à même d'assurer des conditions de vie dignes aux travailleurs, en particulier dans les zones rurales, caractérisées par une forte incidence du travail informel. La promotion de la création d'emplois et de l'emploi formel ainsi que la réduction des inégalités et de la pauvreté sont des défis qui exigent un effort concerté de l'ensemble de la communauté internationale. Le groupe de l'Afrique note donc avec satisfaction que les efforts de l'OIT ont permis de faire reconnaître l'importance de l'emploi productif et du travail décent pour le développement durable.
28. Un véritable partenariat Nord-Sud pour le développement et un partenariat Sud-Sud dynamique sont plus que jamais nécessaires pour faire face aux crises multiples que connaît le monde. Le fait que le Programme 2030 accorde une large place à l'Agenda du travail décent dans le cadre de l'ODD 8 et d'autres cibles connexes renforce le rôle de l'OIT au sein du système des Nations Unies.
29. La réduction de l'informalité constitue une étape incontournable dans le processus d'éradication de la pauvreté; la recommandation n° 204 et le plan d'action adopté pour y donner suite sont pour les pays des outils importants. Le travail décent constitue en outre un instrument de promotion de la paix et de la sécurité dans le monde en ce qu'il contribue à la préservation de la cohésion sociale et à la reconstruction du tissu social au sein des sociétés fragilisées par des conflits. La révision de la recommandation (n° 71) sur l'emploi (transition de la guerre à la paix), 1944, aidera les mandants à élaborer des programmes de promotion de l'emploi et du travail décent et à renforcer leurs capacités de résilience face aux crises. Dans ce contexte, les pays africains multiplient les efforts pour arrimer leurs économies à l'économie mondiale en prenant des mesures pour attirer les investissements directs étrangers et favoriser la diversification. Toutefois, ces efforts, comme tant d'autres, ne peuvent aboutir que s'ils sont soutenus par une coopération internationale concrète et

efficace. Il est essentiel que les pays donateurs honorent l'engagement qu'ils ont pris de consacrer 0,7 pour cent de leur produit intérieur brut (PIB) à l'aide publique au développement.

30. Le groupe de l'Afrique convient que la protection sociale joue un rôle clé dans la promotion du développement durable et la réduction de l'exclusion sociale; il est donc important que la Déclaration tripartite de Yaoundé (2010) sur la mise en œuvre du socle de protection sociale soit suivie d'actes concrets pour éliminer l'extrême pauvreté, parvenir à l'égalité hommes-femmes, et garantir l'inclusion sociale et l'accès de tous aux soins de santé.
31. *S'exprimant au nom du groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC)*, un représentant du gouvernement du Panama dit que le Bureau devrait profiter du Forum politique de haut niveau pour étudier la possibilité d'établir des synergies entre les efforts déployés par les institutions du système des Nations Unies afin de mettre en œuvre le Programme 2030. Compte tenu de l'importance particulière qu'elle accorde à la justice sociale et de sa connaissance du monde du travail, l'OIT a beaucoup à apporter au débat macroéconomique mondial, notamment sur la question de l'éradication de la pauvreté. De même, les mesures visant à encourager la formalisation de l'emploi, à renforcer les systèmes de protection sociale, à faciliter la formulation de plans d'action intégrés et à promouvoir des politiques en faveur des segments les plus vulnérables de la population sont essentielles pour la réalisation de l'ODD 1.
32. Au titre de l'ODD 2, il est indispensable de prendre des initiatives pour promouvoir le travail décent dans l'agriculture, et en particulier aider les organisations de travailleurs ruraux, les petits agriculteurs et les coopératives. Faire évoluer le travail dans les zones rurales pour qu'il offre des moyens de subsistance durables exige d'adopter des politiques cohérentes et intégrées aux niveaux national et international et d'assurer la pleine participation des partenaires sociaux. L'OIT devrait s'employer à tirer le meilleur parti possible de sa collaboration avec les autres institutions du système des Nations Unies.
33. En ce qui concerne l'ODD 5, le sondage OIT-Gallup sur les femmes au travail mérite d'être salué, car il est indispensable d'éliminer les inégalités entre les hommes et les femmes pour atteindre les objectifs et les cibles du Programme 2030. Pour ce qui est de l'ODD 3, l'action menée conjointement par l'OIT et d'autres institutions du système des Nations Unies en vue de contribuer à la santé et au bien-être est utile, tout comme la stratégie visant à mettre en place une couverture santé universelle. Le Bureau devrait intensifier les efforts qu'il déploie relativement aux cibles connexes.
34. La coopération jouant un rôle central dans la réalisation des ODD, l'OIT devrait poursuivre ses activités dans ce domaine en concertation avec les gouvernements afin de s'assurer que les mesures prises tiennent compte des priorités et des difficultés propres à chaque pays et se fondent à cette fin sur des indicateurs fiables. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire sont particulièrement importantes. Le GRULAC invite instamment les pays développés à honorer l'engagement qu'ils ont pris de consacrer 0,7 pour cent de leur PIB à l'aide publique au développement. L'OIT, en tant qu'institution spécialisée forte de ses compétences techniques et de la légitimité que lui confère son système tripartite unique en son genre, devrait poursuivre et approfondir sa participation au dialogue mondial sur la réalisation de l'ensemble des objectifs du Programme 2030.
35. *S'exprimant au nom de l'Union européenne (UE) et de ses Etats membres*, un représentant de la délégation permanente de l'UE auprès de l'Office des Nations Unies à Genève indique que les pays ci-après s'associent à sa déclaration: ex-République yougoslave de Macédoine, Monténégro, Serbie, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Norvège, République de Moldova et Géorgie.

36. L'OIT devrait aider les Etats Membres et les partenaires sociaux à mettre en œuvre les ODD relevant de son mandat, en collaboration avec d'autres institutions du système des Nations Unies et parties prenantes, notamment en s'employant à promouvoir le travail décent et à mieux faire reconnaître le rôle joué par le dialogue social dans la création d'emplois et la croissance inclusive. Au niveau national, les programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD) devraient être le principal instrument de la réalisation des ODD.
37. En ce qui concerne le rôle de l'OIT dans le cadre du Forum politique de haut niveau, le Bureau devrait fournir des orientations sur la manière dont la lutte contre le chômage, en particulier le chômage des jeunes et le chômage de longue durée, contribue à l'éradication de la pauvreté. En outre, le mandat de l'OIT relatif à la promotion du travail décent est essentiel, car la pauvreté est souvent liée à des déficits de travail décent. La promotion des conventions fondamentales de l'Organisation et les programmes par pays contribuent à réduire ces déficits et, par conséquent, la pauvreté et la faim, en particulier dans les zones rurales. Tout aussi cruciale pour assurer à tous des conditions de vie et de travail décentes est l'action menée par l'OIT pour promouvoir les politiques en matière de salaire minimum et la négociation collective, mettre en place des socles de protection sociale, permettre aux travailleurs de faire entendre leur voix par l'intermédiaire des syndicats et encourager le dialogue social. Il faut espérer que le programme d'action de l'OIT concernant le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales contribuera à la réalisation de l'objectif du travail décent pour tous. L'initiative relative à la formalisation de l'économie informelle est essentielle pour la réalisation de plusieurs ODD, notamment l'industrialisation et l'éradication de la pauvreté; à cet égard, les travailleurs domestiques sont particulièrement vulnérables.
38. L'OIT a également pour mandat d'aider les gouvernements à élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à éradiquer le travail des enfants, qui peut être lié à la pauvreté, à un conflit ou à une crise. La révision de la recommandation n° 71 devrait aboutir à la définition d'un cadre d'action efficace aux fins des opérations de redressement, notamment en ce qui concerne les réfugiés. Compte tenu de l'ODD 5, la question de l'égalité hommes-femmes devrait être prise en considération dans toutes les actions et politiques susmentionnées. Les femmes continuent d'être victimes de diverses formes de discrimination, de violence et de harcèlement sur le lieu de travail. Les activités menées par l'OIT pour promouvoir le travail décent contribueront à renforcer leurs droits et à améliorer leur productivité, ce qui favorisera l'éradication de la pauvreté et de la faim.
39. *S'exprimant au nom des pays du groupe BRICS (Brésil, Fédération de Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud)*, un représentant du gouvernement de la Chine dit que la promotion du travail décent doit reposer sur un large éventail de politiques destinées à combattre la pauvreté au travail et à renforcer les institutions du marché du travail dans les zones rurales. Pour réorienter les travailleurs de l'économie informelle vers l'emploi formel, il faut mettre en œuvre en parallèle des politiques visant à promouvoir l'emploi et la protection sociale, à parvenir à l'égalité hommes-femmes au travail et à l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale, et à créer des emplois décents par l'industrialisation. La participation des femmes à l'économie sur un pied d'égalité avec les hommes est une condition sine qua non de l'aboutissement des efforts déployés pour atteindre l'ensemble des ODD et des cibles y relatives. Compte tenu de la forte proportion de femmes dans les activités économiques informelles et non rémunérées, l'OIT devrait établir une base de données sur ces activités et élaborer des mesures spécialement conçues pour aider les femmes à accéder à un travail décent.
40. La solution la plus efficace pour éradiquer durablement la grande pauvreté est de créer des emplois de qualité. L'OIT devrait collaborer avec les gouvernements à l'élaboration de politiques de l'emploi qui s'inscrivent dans la stratégie globale de développement économique. Dans un monde du travail en perpétuelle mutation, l'Organisation devrait

étudier plus avant les politiques et les bonnes pratiques mises en œuvre pour éradiquer la pauvreté par le travail décent et les faire connaître. A cet égard, on ne saurait trop insister sur l'importance de la coopération pour le développement. Il importe en outre que les pays développés respectent l'engagement qu'ils ont pris de consacrer 0,7 pour cent de leur revenu national brut à l'aide publique au développement. Enfin, la communauté internationale dans son ensemble devrait œuvrer en priorité à l'éradication du travail des enfants et du travail forcé et à l'insertion des jeunes sur le marché du travail.

41. *S'exprimant au nom de la Communauté des pays lusophones (CPLP)*, un représentant du gouvernement de l'Angola dit que, à l'appui des efforts qu'elle déploie pour que les ODD soient réalisés dans le délai fixé, l'OIT devrait intensifier ses activités en matière de coopération pour le développement, notamment en faisant appel à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, ainsi que les activités qu'elle mène pour encourager les réformes sociales, en particulier dans les domaines de l'éducation et de la formation, de la santé au travail, du transfert de technologie, de l'innovation et de la promotion de l'égalité hommes-femmes. La promotion du travail décent aura des répercussions majeures sur le secteur agricole, tout comme les actions visant à formaliser l'emploi et à combattre le travail précaire. L'autonomisation des femmes est un enjeu transversal d'une importance cruciale. D'une manière générale, en contribuant au Forum politique de haut niveau, l'OIT devrait viser avant tout à renforcer l'intégration du travail décent dans les stratégies de mise en œuvre de l'ensemble des ODD.
42. *Un représentant du gouvernement du Ghana* dit que, pour faire du développement durable une réalité, il faut comprendre que l'élimination des inégalités est un moyen d'améliorer la productivité. Le *Rapport mondial sur les salaires 2016/17* met en évidence la nécessité de mener des politiques salariales qui s'inscrivent dans la durée, mais la création d'emplois décents est un défi de taille. Une plus grande attention devrait être accordée à l'économie rurale, qui présente un important potentiel de création d'emplois, et il faut accélérer la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. La pauvreté au sein des groupes vulnérables ne pourra être éradiquée que si la couverture sociale, qui est inexistante dans de nombreux pays en développement et est relativement limitée au Ghana, est étendue. De plus, il ne peut y avoir de travail décent sans égalité entre hommes et femmes, laquelle suppose que les filles aient un meilleur accès à l'éducation, que le principe d'une rémunération égale pour un travail de valeur égale soit respecté et que les femmes puissent être autonomes.
43. *Un représentant du gouvernement de la Colombie* dit que, dans le cadre du volet institutionnel de la mise en œuvre de l'accord de paix qu'il a signé, son gouvernement procède actuellement à une réforme agraire intégrale et met en œuvre un plan de renforcement de la protection sociale. L'OIT a un rôle à jouer en ce qu'elle peut élaborer des programmes à forte intensité de main-d'œuvre, en particulier dans les régions où les institutions sont fragiles et où les marchés locaux de biens et de services sont peu porteurs; aider les pays à mettre en place des socles de protection sociale qui tiennent compte de la réalité locale; structurer les initiatives d'économie sociale fondées sur la solidarité; et promouvoir les emplois verts.
44. *Une représentante du gouvernement de la Thaïlande* dit que la croissance économique ne génère pas nécessairement des emplois plus nombreux et de meilleure qualité. Il ne suffit donc pas, pour éradiquer la pauvreté, de stimuler la croissance économique et de créer des emplois; il faut aussi faire en sorte que le travail décent devienne une réalité. Afin de mettre en œuvre l'Agenda du travail décent, le ministère du Travail a engagé une réforme qui, entre autres, encourage l'innovation dans le domaine des ressources humaines, améliore les conditions de travail dans l'économie informelle, promeut l'utilisation des technologies de l'information et de la communication sur le lieu de travail, renforce la sécurité au travail et contribue à la lutte contre la traite des êtres humains.

45. *Une représentante du gouvernement de la Fédération de Russie* dit que son pays a entrepris de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et qu'il a intégré des objectifs sociaux dans sa politique macroéconomique. Malgré un taux de chômage stable et inférieur à la moyenne mondiale, les dépenses sociales ont augmenté au cours des cinq dernières années, essentiellement en faveur des groupes les plus exposés au risque de pauvreté, notamment les familles avec enfants, les personnes âgées et les personnes en âge de travailler qui n'ont pas d'emploi régulier. La réduction du chômage des jeunes et la promotion de l'emploi des handicapés sont également des priorités. Le salaire minimum a été revalorisé et les écarts de salaires ont été réduits. L'aide sociale est accordée en priorité aux personnes les plus vulnérables, avec la participation active d'organisations non gouvernementales.
46. *Une représentante du gouvernement du Zimbabwe* dit que l'OIT a un rôle central à jouer dans la mise en œuvre du Programme 2030. Le gouvernement du Zimbabwe espère que l'Organisation redoublera d'efforts pour promouvoir le travail décent dans l'économie rurale. Les activités menées par l'OIT pour formaliser l'économie informelle peuvent à de nombreux égards contribuer à améliorer les conditions de travail et d'existence d'un grand nombre de travailleurs. L'OIT devrait apporter un appui concret et pratique aux petites et moyennes entreprises et aux coopératives, et veiller à ce que le tripartisme qui est au cœur de son fonctionnement s'applique aussi aux débats sur les ODD, y compris au niveau national.
47. *Un représentant du gouvernement de la Turquie* dit que son gouvernement adhère pleinement à l'action menée par l'OIT pour promouvoir la formalisation de l'économie informelle, ainsi qu'à son initiative sur les femmes au travail. La lutte contre la pauvreté et l'accès de tous à un niveau de vie décent font partie des principales priorités de la Turquie, qui a fait passer le montant de son aide au développement de 85 millions de dollars des Etats-Unis en 2002 à 3,5 milliards de dollars en 2015. La Turquie attache également une grande importance à la protection sociale et a fait des progrès considérables en ce qui concerne la lutte contre l'extrême pauvreté, la réduction de la mortalité infantile, l'amélioration de la santé maternelle et la mise en place d'une couverture sanitaire universelle.
48. *Un représentant du gouvernement du Bangladesh* dit que l'engagement de ne laisser personne de côté est au cœur du Programme 2030 et que des questions telles que l'emploi des jeunes, l'intégration du principe d'égalité entre hommes et femmes, l'insertion professionnelle des personnes handicapées et la protection des droits des travailleurs migrants doivent occuper une place de premier plan dans la promotion de l'Agenda du travail décent. L'Initiative mondiale pour l'emploi décent des jeunes est un appel clair à l'action centré sur l'accès des jeunes à des apprentissages de qualité, le développement de leurs compétences numériques et la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes. Le gouvernement du Bangladesh encourage l'OIT à poursuivre ses activités de renforcement des capacités afin d'assurer des conditions de travail décentes aux travailleurs migrants. Le travail décent est une notion universelle, mais universalité n'est pas synonyme d'uniformité; la promotion du travail décent doit tenir compte du contexte socio-économique de chaque pays.
49. *Une représentante du gouvernement du Mali* indique que son pays a adopté un PPTD de transition pour la période 2016-2018. Ce programme vise à promouvoir le dialogue social, à étendre la couverture de la protection sociale et à assurer aux jeunes le plein emploi productif et un travail décent, et s'inscrit dans l'action menée en vue de réaliser l'ODD 8 et de mettre en œuvre l'Agenda 2063 de l'Union africaine. En collaboration avec les partenaires sociaux, le gouvernement a révisé le Code du travail, augmenté les salaires, réduit le taux d'impôt sur le revenu et revalorisé le salaire minimum garanti. Il a également adopté un projet de loi sur la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles, et prévoit de mettre en place un régime d'assurance-maladie

universelle d'ici à 2018. Par ailleurs, des plans d'action nationaux relatifs à la formation professionnelle et à l'emploi ont été adoptés en 2015, et deux grands projets en faveur des jeunes, en particulier ceux des régions rurales, sont en cours d'exécution.

- 50.** *Un représentant du gouvernement de la République-Unie de Tanzanie* dit que son gouvernement procède actuellement à la révision de la politique nationale de l'emploi en vue de la faire porter en priorité sur les questions suivantes: création d'un plus grand nombre d'emplois décents; formalisation de l'économie informelle; amélioration de l'information sur le marché du travail; migrations de main-d'œuvre; développement des compétences; productivité du travail; et principes et droits fondamentaux au travail. Il a également mis en place un fonds communautaire pour la santé, et réexamine la politique nationale de sécurité sociale en vue d'étendre la couverture de la sécurité sociale ainsi que le plan d'action national pour l'élimination du travail des enfants. La République-Unie de Tanzanie est d'avis que l'OIT devrait axer sa contribution aux travaux du Forum politique de haut niveau sur les emplois verts, le renforcement des services relatifs à la sécurité et à la santé au travail et le développement des compétences à l'appui de l'employabilité et de l'industrialisation.
- 51.** *Une représentante du gouvernement de la Bulgarie* dit que son pays a adopté une stratégie nationale de réduction de la pauvreté et de promotion de l'inclusion sociale, une politique nationale de revalorisation progressive du salaire minimum et une loi sur l'égalité des sexes visant à réduire l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes et à mettre la législation nationale en conformité avec les normes de l'UE et les instruments internationaux. La contribution de l'OIT aux travaux du Forum politique de haut niveau devrait mettre l'accent sur la prévention et l'éradication de toutes les formes de travail des enfants. Le travail des enfants constitue une violation grave des droits de l'enfant; il est à la fois une cause de pauvreté et une conséquence de celle-ci et fait obstacle à la croissance économique et au développement durable.
- 52.** *Une représentante du gouvernement de l'Inde* indique que, pour son gouvernement, il est essentiel de créer des emplois et de renforcer l'égalité des sexes pour faire en sorte que la croissance économique profite à tous. Des travaux sont en cours en vue de modifier la législation afin d'instaurer un salaire minimum légal pour tous les secteurs de l'emploi. L'OIT devrait approfondir ses recherches sur la réduction de la pauvreté et s'appuyer sur leurs résultats pour donner aux mandants des orientations qui leur permettront d'élaborer des stratégies efficaces. Il serait souhaitable que l'Organisation définisse un cadre stratégique global en vue d'étendre la couverture de la sécurité sociale dans les Etats Membres. L'OIT devrait également mettre en place des programmes spécifiques de renforcement des capacités afin d'accompagner les mandants dans la transition vers l'emploi formel et s'attacher, dans le cadre du PPTD mis en œuvre en Inde, à renforcer la capacité des employeurs d'assurer des conditions de travail décentes dans leurs établissements.
- 53.** *Un représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud* dit que son gouvernement est fermement convaincu que l'emploi durable constitue la meilleure solution, en termes d'efficacité et de viabilité, pour éradiquer la pauvreté. Il réaffirme à quel point il est important d'adopter une approche du travail décent fondée sur les droits dans les économies agricoles et rurales. Le gouvernement de l'Afrique du Sud continue d'appuyer sans réserve la recommandation n° 204 et poursuit ses travaux relatifs à la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle en collaboration avec les partenaires sociaux. Il a en outre défini un salaire minimum national en consultation avec ces derniers. Le dialogue social devrait rester au cœur de la collaboration de l'OIT avec ses Etats Membres et ses partenaires.
- 54.** *Une représentante du gouvernement de la France* dit que son gouvernement soutient l'application d'une approche du développement durable qui soit la plus inclusive et la plus transversale possible et qui permette d'intégrer pleinement les questions sociales dans le

Programme 2030. En juin 2015, la France avait lancé un appel afin que la dimension du travail décent soit prise en considération dans les discussions sur les changements climatiques, ce qui a permis l'insertion d'une référence au travail décent dans le préambule de l'Accord de Paris. La loi sur la transition énergétique et les mesures environnementales y relatives devraient permettre de créer 100 000 emplois en trois ans. Le gouvernement de la France tient enfin à souligner une nouvelle fois l'importance de l'égalité hommes-femmes au travail ainsi que la nécessité de réduire les écarts de taux d'emploi entre les sexes.

- 55.** *Une représentante du gouvernement du Kenya* indique que son gouvernement souscrit aux propositions visant à améliorer les moyens d'existence dans l'agriculture et les autres secteurs ruraux et à élaborer des politiques socio-économiques qui permettent de promouvoir l'emploi décent et productif. A cette fin, il faut renforcer les capacités des institutions du marché du travail, notamment des services d'inspection du travail, et améliorer le développement des compétences, la sécurité et la santé au travail et le dialogue social dans tous les secteurs de l'économie. Le lancement, en septembre 2016, du Partenariat mondial pour la protection sociale universelle est une formidable avancée. Le gouvernement du Kenya a renforcé les institutions nationales du marché du travail qui s'occupent de la protection sociale et s'emploie à attirer les jeunes vers le secteur agricole, qui représente quelque 30 pour cent du PIB du pays et aurait la capacité d'absorber plus de 80 pour cent des jeunes chômeurs.
- 56.** *Un représentant du gouvernement de la République de Corée* fait observer que l'égalité des sexes en termes d'accès à l'emploi et de conditions de travail est d'une importance cruciale pour le développement durable, car elle permet d'accroître l'efficacité économique et de promouvoir la justice sociale. L'OIT devrait poursuivre ses efforts, en coordination avec les autres parties prenantes, pour renforcer la participation des femmes au marché du travail et éliminer la discrimination. Les systèmes de protection sociale contribuent au développement économique et à sa stabilité, y compris pour les personnes vulnérables, et l'OIT et les autres parties prenantes devraient aider les Etats Membres à établir et à mettre en œuvre de tels systèmes au niveau national. L'OIT devrait également jouer un rôle de premier plan dans la réalisation du Programme 2030, notamment en mettant en œuvre des activités de renforcement des capacités et de partage des connaissances.
- 57.** *Une représentante du gouvernement de l'Argentine* dit qu'il est essentiel de suivre la progression de la réalisation du Programme 2030. Les statistiques de la pauvreté sont alarmantes, et il est capital de créer des emplois décents et d'éradiquer le travail des enfants. Les socles de protection sociale permettent de lutter contre l'instabilité économique et l'exclusion sociale et sont donc essentiels pour éliminer la faim. La mise en place d'une couverture sanitaire universelle, en particulier dans les pays en développement, est indispensable pour que la population puisse rester apte au travail, mais cet objectif ne pourra être atteint qu'au moyen d'une collaboration efficace et suivie avec les autres organismes internationaux concernés. Les violences qui sont faites aux femmes et aux filles en raison de leur sexe sont liées aux inégalités entre les hommes et les femmes qui existent dans un grand nombre de domaines, y compris dans le monde du travail; la discrimination, la ségrégation sectorielle et les stéréotypes devraient par conséquent être éliminés. Le secteur industriel, qui affiche des niveaux de productivité élevés et un fort potentiel de croissance, est celui où les possibilités de création d'emplois de qualité sont les plus grandes; les enseignements tirés de la création d'emplois dans ce secteur devraient être partagés. Par ailleurs, il est capital que les Etats, les organisations internationales et les secteurs d'activité coopèrent entre eux pour que la réalisation des ODD puisse progresser. L'OIT devrait contribuer activement aux efforts déployés par les Etats Membres en conduisant des travaux de recherche dans différents domaines essentiels et en encourageant la collaboration intergouvernementale et interorganisations. Il serait utile de mettre davantage l'accent sur les propositions et les solutions mises en œuvre dans des cas concrets afin qu'elles puissent être mises à profit dans des situations similaires. En ce qui concerne les préoccupations qui ont été exprimées au

sujet des statistiques et des plans d'action, il y a lieu de signaler que l'Argentine prend à cet égard toutes les mesures voulues.

- 58.** *Un représentant du gouvernement de l'Éthiopie* dit que le plein emploi productif pourra devenir une réalité si les mesures voulues sont prises concernant la pauvreté, l'égalité des sexes, l'industrialisation ou les migrations, et que la création d'emplois décents permettra de faire reculer la pauvreté et la faim et de promouvoir l'égalité des sexes. Les partenariats sont également essentiels pour réaliser les ODD. En dépit de signes prometteurs de croissance économique et de reprise, le chômage et le sous-emploi continuent d'augmenter au niveau mondial. Dans de nombreux pays en développement, le chômage a des conséquences graves et est notamment source d'instabilité politique. Des mesures concrètes doivent être prises pour mettre la création d'emplois et la réduction de la pauvreté au centre des politiques économiques et sociales, conformément aux instruments régionaux et internationaux en vigueur. L'OIT devrait aider les Etats Membres à élaborer des politiques nationales appropriées pour permettre aux populations les plus vulnérables d'avoir accès à l'emploi. Dans le cadre du Forum politique de haut niveau, elle devrait insister sur l'importance de la volonté et de l'engagement politiques aux fins de la réalisation des ODD, ainsi que sur la nécessité de renforcer la coopération internationale pour compléter les initiatives prises au niveau national en vue de créer un environnement propice au travail décent.
- 59.** *Un représentant du gouvernement du Pakistan* dit que l'OIT devrait centrer son action sur l'élimination du chômage et la création d'emplois décents, qui sont des priorités pour le Pakistan, et il se félicite de la place importante que le Bureau a accordé au résultat stratégique 1 dans les Propositions de programme et de budget pour 2018-19. Compte tenu du poids de l'économie rurale dans son pays et des liens qui existent entre l'agriculture et les secteurs du textile et de l'habillement, l'orateur espère que le Bureau engagera des discussions constructives en vue d'étendre la mise en œuvre du programme Better Work au Pakistan. Il approuve les propositions de politiques visant à éliminer la pauvreté et souligne que le travail décent dans les économies rurales, la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, la couverture sanitaire universelle et la création d'emplois sont particulièrement importants pour les pays en développement. L'OIT devrait fournir une assistance technique pour faciliter l'analyse des cadres législatifs nationaux qui régissent les droits et les obligations des travailleurs dans le secteur agricole.
- 60.** *Un représentant du gouvernement de la Chine* dit que l'initiative sur l'éradication de la pauvreté jouera un rôle essentiel dans la réalisation des ODD. L'OIT devrait mettre à profit son action, sa stratégie de coopération pour le développement et son programme et budget pour aider les Etats Membres à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies de développement durable. La Chine souscrit au Programme 2030 et a lancé un plan d'action visant à sortir 17 millions de personnes de la pauvreté au moyen de mesures portant sur l'emploi, l'éducation, la lutte contre la pauvreté et les socles de protection sociale. La coopération internationale est une condition sine qua non de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation des ODD, et la Chine est disposée à contribuer à la coopération Sud-Sud pour promouvoir l'emploi.
- 61.** *Un représentant du gouvernement de la République islamique d'Iran* dit que, compte tenu de l'ampleur du chômage à l'échelle mondiale, notamment chez les jeunes, il est indispensable de créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité. Le Bureau devrait lutter contre le chômage des jeunes en prenant en considération les différents besoins des mandants. Etant donné l'importance des soins de santé pour le bien-être de la population, la République islamique d'Iran est fière d'être parvenue à mettre en place une couverture santé universelle. En Iran, les possibilités offertes aux réfugiés en termes d'accès à l'emploi, à l'éducation et aux soins de santé vont bien au-delà de ce que prévoient les normes internationales. Une aide immédiate et concertée devrait être apportée aux pays qui accueillent un grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées. Si l'on ne fait pas le

nécessaire pour lutter efficacement contre les effets des changements climatiques sur le monde du travail, il sera difficile pour de nombreux pays d'atteindre les ODD. Il est essentiel de mettre en place un environnement favorable à la prospérité et à la durabilité des entreprises pour favoriser la croissance économique et créer des emplois. Le rôle et le potentiel économiques des coopératives sont également à souligner. Puisque la mobilisation de toutes les parties concernées est indispensable à la réussite du Programme 2030, des mesures devraient être prises pour répondre efficacement aux besoins de tous les mandants. Le Bureau devrait continuer à aider les Etats Membres à renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, car celles-ci contribuent à la réalisation des ODD. Pour assurer un suivi efficace des progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs, il est essentiel de disposer de données fiables.

- 62.** *Une représentante du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)* rappelle que, dans le cadre de partenariats bilatéraux avec l'OIT, de nombreux progrès ont été accomplis dans des domaines essentiels, notamment l'emploi des jeunes, l'emploi et la consolidation de la paix, et les socles de protection sociale. Le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), dont le PNUD et l'OIT sont membres, appuie la mise en œuvre des ODD à l'échelle nationale par l'intermédiaire des équipes de pays des Nations Unies, dans le cadre de la stratégie de simplification, d'accélération et de soutien aux politiques. Celle-ci prévoit la réalisation d'évaluations globales rapides à l'issue desquelles des conseils sont adressés aux partenaires nationaux au sujet des mesures à prendre pour aligner les politiques et les stratégies sur les ODD et remédier aux lacunes constatées en termes de données de suivi et d'établissement de rapports, ainsi qu'au sujet des investissements ou des réformes auxquels il pourrait être procédé pour accélérer la mise en œuvre des ODD. Des progrès ont également été accomplis en ce qui concerne la création d'un mécanisme de financement commun pour la mise en œuvre des ODD. Enfin, le PNUD s'emploie à contribuer à la réforme du système des Nations Unies pour le développement et s'efforcera à cette fin d'améliorer l'organisation de ses politiques, de son programme et de ses capacités opérationnelles de manière à favoriser la collaboration, la mise en place de mesures collectives pour répondre aux besoins de chaque pays et l'utilisation des connaissances et des compétences acquises à l'échelle mondiale et régionale à l'appui des activités menées au niveau national.
- 63.** *Le porte-parole des travailleurs* insiste à nouveau sur la contribution stratégique que peut apporter l'OIT, grâce à sa structure tripartite, à son système de contrôle de l'application des normes et à l'Agenda du travail décent. A l'échelle nationale, la ratification et la mise en œuvre des normes ainsi que la coopération entre les gouvernements, les travailleurs et les employeurs seront essentielles à la réalisation des ODD.
- 64.** *Le porte-parole des employeurs* souscrit aux observations du porte-parole des travailleurs concernant l'importance du tripartisme et estime que l'on ne peut pas tirer de conclusion unique des discussions qui viennent d'avoir lieu. Il est essentiel d'accélérer la création d'emplois de meilleure qualité en mettant en place un environnement favorable à l'investissement des entreprises et aux entreprises durables. Il faudrait aussi centrer davantage les efforts sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, ainsi que l'ont relevé de nombreux intervenants.
- 65.** *Le président de l'ECOSOC* dit que le débat a été riche et qu'il apportera un éclairage utile pour la discussion qui aura lieu au Forum politique de haut niveau en juillet 2017. Les différents points de vue qui ont été exprimés ont mis l'accent sur la nécessité d'appliquer une approche intégrée pour réaliser les ODD ainsi que sur la contribution des quatre piliers de l'Agenda du travail décent à la réalisation des ODD, et réciproquement la contribution des ODD à la promotion du travail décent. Il faut assurer une meilleure cohérence, éliminer les chevauchements d'activités et améliorer la communication au sein du système des Nations Unies, afin de répondre aux besoins de chaque pays et de tirer le meilleur parti des

ressources limitées disponibles. L'OIT devrait renforcer ses alliances et ses partenariats financiers et non financiers, et les mettre activement à profit pour appuyer les priorités nationales relatives aux ODD. L'amélioration des données et des statistiques est indispensable à la réussite du Programme 2030; l'OIT s'étant vu confier la charge de 13 indicateurs, elle doit renforcer les capacités institutionnelles à cet égard.

66. L'augmentation des inégalités de revenus est un obstacle à la réalisation des ODD et a des répercussions négatives à long terme sur la productivité et le développement. Pour combler l'écart qui ne cesse de se creuser entre riches et pauvres, il faudra faire plus pour le salaire vital, les droits au travail, la négociation collective et la protection sociale. Il faut en outre s'atteler à la réduction de l'informalité, dont l'ampleur est considérable. La transition vers l'emploi formel permettra aux Etats d'accroître leurs recettes fiscales, de mettre en place des programmes de développement nationaux et d'allouer davantage de ressources aux politiques publiques. Le système des Nations Unies et les gouvernements attendront de l'OIT qu'elle les aide à mener à bien cette transition. Enfin, si la mise en œuvre et le suivi des ODD relèvent d'une responsabilité commune, les mandants de l'OIT, en tant que représentants du monde du travail, ont un rôle essentiel à jouer dans l'évaluation des progrès accomplis au regard des cibles de l'ODD 8 et d'autres ODD en rapport avec le travail.
67. *Le Directeur général* rappelle que l'Accord entre les Nations Unies et l'Organisation internationale du Travail, conclu il y a soixante-dix ans, préconisait la cohérence et la coordination. C'est dans le même esprit que s'est déroulé le débat constructif de la matinée, et les participants ont montré qu'ils avaient conscience du rôle que l'OIT avait à jouer dans la mise en œuvre du Programme 2030.
68. Comme l'a souligné le président de l'ECOSOC dans sa déclaration liminaire, il est indispensable d'adopter une approche intégrée pour réaliser le Programme 2030. Pour l'OIT, cette «approche intégrée» signifie plusieurs choses: la reconnaissance du caractère interdépendant des ODD et de la contribution que l'Organisation peut apporter à la réalisation de chacun d'entre eux, et pas uniquement à celle de l'ODD 8; la coopération avec les autres organisations internationales et la promotion du renforcement de la coordination interinstitutions; le tripartisme, tant au sein du Conseil d'administration que dans le cadre des activités de mise en œuvre du Programme 2030 déployées à l'échelle nationale; et l'intégration des stratégies régionales et internationales dans les stratégies nationales.
69. Le Directeur général reconnaît l'importance des capacités statistiques et techniques, et rappelle à cet égard que, au cours de la discussion qui a eu lieu au Conseil d'administration au sujet des Propositions de programme et de budget pour 2018-19, la question de l'investissement dans les capacités statistiques de l'OIT et des Etats Membres a été abordée. Cette question est particulièrement importante étant donné que l'OIT s'est vu confier la charge de 13 indicateurs associés aux ODD.
70. Pour garantir que les ressources nécessaires puissent être consacrées à la mise en œuvre, il faut soutenir l'aide internationale au développement, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. C'est toutefois au niveau national qu'une grande partie des ressources sera mobilisée, grâce aux emplois et aux recettes fiscales que généreront les entreprises, pour autant qu'elles évoluent dans un environnement qui leur soit favorable.
71. La transition de l'emploi informel vers l'emploi formel a occupé une place centrale dans la discussion, et la recommandation n° 204 sera au cœur de l'action de l'OIT. L'extension de la protection sociale, l'importance de l'économie rurale et du développement rural, et les questions relatives à l'égalité hommes-femmes ont également suscité un vif intérêt. Tous ces aspects importants des activités du Bureau sont intimement liés à la fonction normative de l'OIT et à la manière dont elle contribuera à la création d'emplois décents. Il importe cependant de garder à l'esprit que le monde du travail est en pleine mutation et qu'il faudra

tenir compte des interactions entre l'Initiative du centenaire de l'OIT sur l'avenir du travail et la mise en œuvre du Programme 2030.

- 72.** Les institutions, qui, dans le contexte de l'OIT, désignent non seulement les ministères et les organisations de travailleurs et d'employeurs, mais aussi, notamment, les mécanismes de négociation collective, de consultation et de fixation des salaires minima, doivent être renforcées. L'OIT a le devoir de veiller à ce qu'une représentation et des capacités tripartites solides existent dans toutes les institutions qui s'emploient à rendre le monde du travail plus juste.
- 73.** Enfin, le Directeur général prend note des observations concernant la nécessité d'accorder une attention prioritaire aux pays dont la situation et les besoins sont particuliers, et convient que l'OIT devrait réfléchir à la manière dont elle pourrait utiliser ses stratégies de coopération pour le développement pour garantir l'affectation de ressources du budget ordinaire et du Compte supplémentaire du budget ordinaire ainsi que de ressources extrabudgétaires aux activités visant à répondre à des besoins particuliers. Il remercie le président de l'ECOSOC d'avoir animé la discussion et soulevé des questions fondamentales.
- 74.** *Le Président* remercie le président de l'ECOSOC et les autres participants de leur contribution. Il établira un résumé des principaux éléments de la discussion, qui sera intégré à la contribution de l'OIT au Forum politique de haut niveau de juillet 2017.